

créé en 1959. On trouvera ces crédits aux postes n<sup>os</sup> 5 et L75.

Le programme pour la production de l'industrie du matériel de défense a quatre buts.

Premièrement, réduire le coût d'acquisition de l'équipement militaire acheté par le ministère de la Défense nationale du Canada et utilisé par les Forces canadiennes.

Deuxièmement, développer au Canada une capacité industrielle dans ce secteur de l'équipement militaire, afin de profiter des accords internationaux entre le Canada et ses alliés pour le partage des contrats de production de ce matériel. On sait qu'il y a des accords Canada—États-Unis, Canada—Angleterre, en vue de permettre aux producteurs de chaque pays en cause de bénéficier des contrats de défense dans les autres pays.

Ce sont là les deux premiers buts, mais il me semble que les deux autres sont au moins tout aussi importants.

Troisièmement, profiter des avantages de la technologie moderne et des techniques d'administration très avancées, habituellement inhérents à la recherche et à la production militaires, lesquelles sont le plus souvent à la fine pointe du développement technologique et des méthodes d'administration. Ce programme a précisément pour but de permettre aux secteurs industriels canadiens de profiter de ces progrès. Quatrièmement, accroître progressivement les applications civiles qui sont rattachées à la production militaire et qui parfois en dépendent. Je pense bien que tous les députés savent jusqu'à quel point les progrès dans le domaine civil industriel est intimement lié aux progrès dans le domaine de l'équipement militaire. Il est très rare de rencontrer un produit d'avant-garde, un produit de pointe, industriellement parlant, qui n'ait pas été influencé par des contrats de défense, distribué au Canada ou dans d'autres pays, tellement le secteur militaire et le secteur civil du développement industriel sont aujourd'hui liés. On peut très bien ne pas aimer cela, on peut très bien regretter qu'il en soit ainsi, mais c'est un fait; inévitable, peut-être pas, mais au moins indéniable.

En vertu de ce programme, monsieur le président, l'aide du gouvernement va à cette industrie pour lui permettre d'entreprendre, avant la production des travaux techniques préliminaires, de se procurer l'outillage nécessaire à la production de nouveaux produits conçus au Canada pour les marchés internationaux.

[Traduction]

Parmi les projets qui ont bénéficié d'une aide, signalons les communications et les systèmes de navigation aérienne, les turbomoteurs d'avions, les équipements de sécurité aérienne et de simulation, les installations

destinées à présenter la documentation, et ainsi de suite. Depuis son inauguration, 165 projets ont reçu de l'aide grâce à ce programme. A ce jour, les dépenses se montent à 148 millions de dollars. Parmi les projets appuyés, 120 environ, d'une valeur de 99 millions de dollars, ont été menés à bonne fin et permettent de réaliser des ventes. On prévoit que les ventes qui s'ensuivront atteindront 2.4 milliards de dollars au cours de la période normalement prévue pour la vente des produits. On doit évidemment accuser quelques échecs mais, dans de nombreux cas, cette aide accordée par le gouvernement fédéral au développement de l'industrie de défense s'est traduite par des succès.

J'aurais aimé en dire plus sur la recherche et le développement industriels, mais il reste peu de temps. Dans ce domaine, le ministère a trois programmes principaux.

Le premier est le programme relatif aux instituts de recherche industrielle. En décembre 1966, le ministère a présenté un plan tendant à aider les universités canadiennes à établir et à administrer les instituts de recherche industrielle. Il a pour objectif principal d'utiliser le personnel et les installations universitaires pour aider à compenser l'insuffisance des ressources scientifiques et techniques mises à la disposition de l'industrie dans son ensemble et de fournir des services scientifiques aux petites entreprises qui ne peuvent se permettre d'avoir leurs propres installations de recherche et le personnel nécessaire. Des subventions à quatre universités canadiennes, s'élevant à environ \$475,000, avaient été approuvées aux termes du programme à la fin de l'année. Pour cette année, nous demandons \$240,000.

• (4.20 p.m.)

Le programme suivant est plus important, du moins du point de vue financier. Il s'appelle la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, dont le sigle est IRDIA. C'est un prénom que je ne donnerais pas à ma fille, mais c'est un nom qui décrit bien la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Adoptée en juin 1967, cette loi vise à stimuler de façon générale la recherche et le développement scientifiques dans l'industrie canadienne. L'article 70 de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu autorise la déduction de toutes les dépenses courantes et importantes affectées à la recherche scientifique. De plus, selon cette loi, les sociétés canadiennes peuvent aussi demander au ministère une subvention en espèces ou un crédit à valoir sur leur impôt fédéral sur le revenu et égal à 25 p. 100 de toutes les dépenses en immobilisations affectées à la recherche et au développement scientifiques au Canada, et à 25 p. 100 de l'accroissement de